

## Communiqué de Presse

Dakar, le 27 janvier 2025

### **Démarrage des travaux : déplacement des récupérateurs(trices) détenteurs de place d'affaires dans la zone des travaux de réhabilitation de la décharge de Mbeubeuss**

Le démarrage des travaux de réhabilitation de la décharge nécessite une libération totale de l'emprise en vue de minimiser les risques liés à la présence de nombreux engins lourds. A cet effet, une zone de réinstallation a été identifiée à proximité **dans la décharge** et aménagée par le PROMOGED pour accueillir ces places d'affaires. Le PROMOGED souhaite rappeler aux récupérateurs(trices) occupant de places d'affaires situées dans l'emprise des travaux de réhabilitation du massif de déchets que des mesures spécifiques ont été mises en place pour assurer leur relocalisation dans les meilleures conditions.

En amont de ce processus, des groupes de travail constitués de récupérateur(trice)s ont été mis en place pour les besoins de l'identification et du recensement de toutes les places d'affaires concernées. Cette démarche a permis d'établir une liste exhaustive des occupants exerçant actuellement dans l'emprise de la zone des travaux et s'assurer que chaque place d'affaires est bien prise en compte. Les données de recensement recueillies par les groupes de travail ont ainsi servi de base à la commission lors de l'affectation des parcelles au niveau du site de recasement.

Les nouvelles places se situent à proximité immédiate (1,5 km) des plateformes de déchargement actives. Cette zone est aménagée pour permettre aux récupérateurs impactés de continuer leurs activités dans des conditions idoines, tout en préservant leurs sources de revenus.

## **Facilitation du déplacement**

Pour faciliter le transfert des récupérateurs et de leurs biens vers le site de recasement, des **moyens de transport** sont mis à la disposition afin d'assurer un déménagement fluide. Une assistance logistique est fournie incluant des manœuvres, le transport, l'installation dans les nouvelles places.

Le PROMOGED prend en charge les opérations pour une durée de 10 jours en collaboration avec toutes parties concernées.

En parallèle, des sessions d'information et de sensibilisation sont organisées et continueront afin d'expliquer les différentes étapes de l'opération mais également répondre à toutes les préoccupations.

Le PROMOGED s'engage à travailler en étroite collaboration avec les autorités administratives et locales, la SONAGED et les représentant(e)s des récupérateurs(trices) pour assurer une communication fluide et une gestion efficace du processus de déplacement.

Pour toute question ou demande d'information, le **Bureau d'information et de recueil des plaintes (BIRP)** est accessible en permanence au **76 622 74 94** ou par courriel à [contact@promoged.sn](mailto:contact@promoged.sn)

Le PROMOGED compte sur la compréhension et la coopération de toutes les parties-prenantes pour la réussite de ce projet majeur.